

26 mai 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 26 mai 2004

Substances psychotropes

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) réglementant certaines substances psychotropes, et relatif à la réduction des risques et à l'avis thérapeutique.

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) réglementant certaines substances psychotropes, et relatif à la réduction des risques et à l'avis thérapeutique.

Ce projet vise à classer certaines substances en tant que substances psychotropes, soit comme nouvelle substance, soit comme substance psychotrope mais dans une autre catégorie. Le but est d'appliquer la décision prise au niveau de l'action commune organisée dans le cadre de l'observatoire européen des drogues et des toxicomanies de la Communauté européenne, ainsi que celle prise dans le cadre de la 46e Commission des Stupéfiants des Nations Unies (**). Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (*) du 22 janvier 1998. (**) à Venise, du 8 au 17 avril 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>